

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 13 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 13 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Christophe NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Annick CHAPELIER (pouvoir Matthieu BIGOT), Raphael CHAUVOIS (pouvoir Jean Yves MESLE)

Secrétaire de séance : Josiane CLEMENT LEFRANCOIS.

AFFAIRES FONCIERES – RACHATS DE TERRAINS A L'EPF NORMANDIE

DEL20220613_09

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : M Chrétien

Dans le cadre de la convention de réserve foncière signée avec l'EPF de Normandie le 29 mai 2011, cet établissement a acquis en 2017, pour le compte de la commune, des propriétés situées à la Pointe du Siège et cadastrées section AM n°105 pour 476m² et 19, 21 et 23 pour 251m² (plan joint).

Aux termes de la convention précitée, la commune s'est engagée à procéder au rachat de ces biens au plus tard dans le délai de 5 ans à compter de l'acquisition.

En conséquence,

Lu et entendu l'exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

- l'acquisition auprès de l'EPF de Normandie des parcelles précitées au prix global de 18 661,72€HT (prix d'achat + frais), soit 22 394,06€TTC, et d'autoriser le Maire à signer toutes pièces à cet effet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

Pour le Maire empêché, la 1ère Adjointe

Catherine LECHEVALLIER



Affichée le

Certifiée exécutoire le